



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
POUR : 10
ABSTENTION : 1
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°02-14032025-26 : Rénovation de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » - Lancement de la consultation pour l'ameublement

La Commune réalise actuellement des travaux de rénovation et requalification de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre ».

La livraison des bâtiments A, B et Rif Fontan est prévue fin 2025 et celle du bâtiment C, début 2026.

Dans ce contexte, il est nécessaire de lancer une consultation pour l'ameublement de la résidence.

Le montant de cet équipement est estimé à 700 000 € HT pour l'ensemble des bâtiments, soit de l'ordre de 500 000 € HT en 2025 pour les bâtiments A (16 logements), B (24 logements) et Rif Fontan et de l'ordre de 200 000 € HT en 2026 pour les 24 appartements du bâtiment C.

L'allotissement suivant est proposé pour la consultation :

- Lot n°1 : Mobilier – Literie – Textiles
- Lot n°2 : Objets et équipements / Ustensiles de vaisselle
- Lot n°3 : Rideaux

Il est donc souhaitable d'engager la phase de consultation pour l'ameublement de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles R.2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (Bruno AVEQUE) ;

- Décide de lancer la consultation relative à l'ameublement de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » selon les dispositions décrites ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 23 / article 2313 du budget communal 2025 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions, notamment la signature de l'ensemble des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS

